



Délibérations du conseil municipal du lundi 27 février 2017

Secrétaire(s) de la séance: Michel BOULANGER

Ordre du jour:

1. Réhabilitation de la STEP – phase 2 : Marché de conception-réalisation - Choix des candidats retenus pour déposer une offre

Ajour à l'Ordre du jour :

2. Aménagement du hameau de la Planche - Attribution du marché de travaux
3. Sentier du Bocard : Plan de financement prévisionnel
4. Programme de voirie 2016/2017 : Plan de financement

Délibérations du conseil:

Réhabilitation STEP : Choix des candidats retenus à présenter une offre (DE 2017 024)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 85-70 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi Mop) et son article 18-1 qui prévoit elle-même les dérogations au principe de la séparation entre maîtrise d'œuvre et entrepreneur,

Vu l'article 33 de l'Ordonnance n°2015 - 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article 91 du Décret n°2016 - 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, définissant et encadrant le déroulement de la procédure de conception-réalisation,

Vu le Programme Technique, Fonctionnel et Environnemental détaillé dont une présentation synthétique a été adressée aux conseillers municipaux,

Vu la délibération du 12 juillet 2013 portant lancement de l'opération de mise en conformité du dispositif d'assainissement du village - phase 1,

Vu la délibération DE_2017_012 portant lancement de la réhabilitation de la station d'épuration - phase 2 et de la procédure adaptée de conception-réalisation,

Vu la délibération DE_2017_021 portant élection des membres du jury conception-réalisation pour la réhabilitation de la station d'épuration - phase 2,

Vu l'avis du jury, émis le 27 février 2017, sur la liste des candidats à retenir,

Considérant que le conseil municipal a décidé de réaliser la réhabilitation de la station d'épuration - phase 2 et de conclure à cet effet un marché de conception-réalisation conformément aux dispositions du code des marchés publics,

Considérant qu'il appartient au pouvoir adjudicateur d'arrêter la liste des candidats admis à remettre une offre et à réaliser des prestations,

Considérant que le nombre de candidats admis à présenter une offre a été limité à 5 et que les critères de jugement des candidatures ont été fixés comme suit :

- Compétences et références en réalisation de station d'épuration dans cette gamme de charges à traiter (30%),
- Moyens humains et matériels pour réaliser les études et les travaux (30%),
- Capacité financière (20%),
- Décomposition des prestations réalisées par le titulaire et sous-traitants (10%),
- Assistance technique, gestion de chantier, organisation des travaux (10%).

Considérant que lors de l'ouverture des plis, qui s'est régulièrement tenue le 27 février 2017 à 15 heures 30, il a été constaté que 4 candidatures ont été régulièrement reçues,

Considérant que le jury, réuni le 27 février 2017, a analysé les candidatures reçues et formulé un avis sur la liste des candidats à retenir,

Considérant que le Maire, au vu notamment de l'avis du jury, propose au conseil municipal d'arrêter la liste des candidats comme suit :

1. EUROVIA DALA, Agence LMTP - 42650 St Jean Bonnefonds
2. MSE-OTV - 26290 Donzère
3. HYDREL - 24480 Le Buisson de Cadouin
4. SARL EPUR, groupe VEOLIA - 30140 Thoiras

Après avoir entendu le Maire et,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **DECIDE** que les candidats admis à poursuivre la procédure et donc à présenter une offre sont :
 - EUROVIA DALA, Agence LMTP - 42650 St Jean Bonnefonds
 - MSE-OTV - 26290 Donzère
 - HYDREL - 24480 Le Buisson de Cadouin
 - SARL EPUR, groupe VEOLIA - 30140 Thoiras

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Sentier du Bocard : Plan de Financement prévisionnel (DE 2017 025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 25 mai 2012 approuvant le projet de sauvegarde et de valorisation du site du Bocard, et notamment le plan de financement prévisionnel,

Vu la délibération du 24 janvier 2014 sollicitant les financements,

Après exposé de la situation financière et afin de solliciter les subventions nécessaires au financement du projet de sauvegarde et valorisation du site du Bocard - Sentier de découverte, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses (€ ht)		Recettes (€ ht)		
Acquisition foncière	12 500	Subventions publiques	202 786	80 %
Travaux	215 175	<i>Région Occitanie</i>	76 045	30 %
<i>Echaf. / Maçonnerie/Pierres de tailles</i>	143 485	<i>Département de la Lozère</i>	41 500	16.37 %
<i>Serrurerie / Métallerie</i>	33 737	<i>Drac (Conservation et</i>	68 791	27.14 %
<i>Abattage d'arbres fonderie</i>	20 000	<i>Valorisation)</i>		
<i>Signalétique du sentier</i>	17 953	<i>Parc National des Cévennes</i>	16 450	6.49 %
Autres dépenses	25 808	Ressources propres	50 697	
<i>Frais de maîtrise d'œuvre</i>	18 608	<i>Autofinancement</i>	50 697	20 %
<i>Parution</i>	1 000			
<i>Imprévus</i>	1 500			
<i>Contrôle tech. / SPS</i>	4 700			
Total dépenses	253 483	Total recettes	253 483	100 %

Après avoir entendu le Maire et,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-avant,
- **DECIDE** d'apporter les fonds propres nécessaires,
- **MANDATE** le Maire pour solliciter les subventions nécessaires au financement de cette opération,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Aménagement du hameau de la Planche - Attribution du marché de travaux (DE 2017 026)

Vu la délibération DE_2017_002, autorisant le lancement du projet d'aménagement du hameau de la Planche,

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a lancé l'opération d'aménagement du hameau de la Planche.

Une consultation des entreprises a été organisée jusqu'au 17 février 2017, 12h. Suite à l'analyse des candidatures réceptionnées,

Après avoir entendu le Maire et,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **ATTRIBUE** le marché, d'aménagement du hameau de la Planche, au groupement d'entreprises AB Travaux Services / ROUVIERE Francis, pour un montant de 109 602.50€ ht,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Programme de voirie 2016/2017 - Plan de financement prévisionnel (DE 2017 027)

M. le Maire rappelle que dans le cadre des contrats territoriaux et de son programme de voirie 2016/2017, la commune peut solliciter un partenariat financier auprès du Département de la Lozère comme suit :

Dépenses	Montant € ht	Financement	Montant € ht
Travaux	65 000.00	Département (40%)	26 000.00
		Fonds propres (60%)	39 000.00
Total Dépenses	65 000.00	Total recettes	65 000.00

Après avoir entendu le Maire et,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatifs au programme de voirie 2016/2017 ci-avant énoncé,
- **SOLLICITE**, auprès du Conseil Départemental de la Lozère, une subvention de 26 000 € dans le cadre des contrats territoriaux 2015/2017,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0